

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 23 octobre 2018

Ce Mardi 23 octobre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Françoise K'DUAL, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Béatrice GOSSELIN, Sylvie BEAUFILS, Valérie LAISNEY, Michel LEMOSQUET, Pascal BIREE, Michèle AGNES, Julien BURNEL, Sandrine LEJEUNE, Auguste TESSON, Jacky GAILLET, Gaëtan COENEN, Manuel RIVET, David LAURENT, Gérard LARSONNEUR, Arnaud BRIANT, Stéphanie POTET

Excusés : Pierrette FILTOPOULOS, Hubert BAZIN, Philippe GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ, Claudine LEDOLLEY

Pouvoirs : Jean -Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Luciene BOUCHARD ayant donné pouvoir à Michel LEMOSQUET

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphanie POTET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018

Sylvie BEAUFILS demande combien de conseillers comptera le futur conseil de la commune nouvelle jusqu'à son renouvellement. Monsieur le Maire répond que le conseil comptera 57 élus et que des chaises avec pupitre ont été commandées dans ce sens.

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

III – Communiqués

- Monsieur le Maire informe que la réunion d'installation du conseil municipal de la commune nouvelle se tiendra le jeudi 3 janvier 2019 à 20h30.
- Suite à la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire a déposé une demande auprès de la CMB pour leur demander de bien vouloir reprendre le prêt de 400 000 €, qui concernait pour partie un investissement lié à une compétence devenue communautaire, en l'occurrence l'aménagement de la micro crèche. Cet emprunt n'était pas affecté à cette unique opération puisqu'il concernait également l'aménagement de la zone commerciale, lequel est resté de compétence communale, mais les sommes affectées respectivement à ces deux projets étaient clairement identifiées. Le Président de la CLECT a étudié notre demande et y a donné une suite défavorable rappelant que seuls les emprunts affectés à 100 % à une compétence communautaire sont transférés à la Communauté, comme cela a été décidé et voté par la CLECT. Le conseil municipal en prend acte et déplore ce montage de reprise de compétence concernée par la CMB sans qu'elle n'en assume pleinement les charges.

- Il est proposé au conseil municipal de rendre hommage à Jacques Popineau, Maire adjoint pendant 3 mandats et très investi dans la vie communale au travers les associations et la rédaction du bulletin municipal notamment. Ainsi, après en avoir délibéré, compte tenu de l'investissement particulier de Monsieur Popineau dans le suivi de la construction de l'école maternelle et son agrandissement, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son nom au bâtiment dédié à l'école maternelle, garderie périscolaire et cantine, ce complexe situé rue de la Garenne et de lui donner le nom « Espace Jacques Popineau ». Gaëtan Coenen propose qu'une mini biographie rappelle l'engagement de Monsieur Popineau.
- Une réunion s'est tenue avec l'ensemble des Maires de la future commune nouvelle le 15 octobre dernier pour prévoir notamment les tenues des permanences des mairies déléguées et faire un point sur les préalables administratifs nécessaires à cette mise en œuvre de fusion. Une prochaine réunion, en présence des maires et de tous les adjoints est prévue le 12 novembre pour envisager la future gouvernance
- Le conseil municipal évoque la toute prochaine ouverture du magasin de fleuriste route de Coutances. Monsieur le Maire tient d'une part à rappeler que tout nouveau commerce est avant tout le bienvenu sur la commune. Toutefois, il rappelle l'historique et les aléas de cette ouverture et de la poursuite en parallèle du projet mené par la commune pour prévoir au sein de la galerie commerciale un local destiné à accueillir la même activité de fleuriste. En aucun cas la commune n'a eu la volonté de créer cette concurrence, le seul objectif du conseil municipal reste le développement de la commune. Cette ouverture de magasin ayant été annoncée pour l'été dernier et la commune n'ayant eu aucune nouvelle, le projet semblait abandonné. Toutes les informations en lien avec l'évolution de cette installation, dont la commune avait connaissance, ont été transmises en toute transparence à la future fleuriste qui maintient son projet d'installation dans la galerie commerciale en connaissance de cause de cette installation pour une même activité, route de Coutances.

IV – Projet de création de commune nouvelle de Hambye

Monsieur le Préfet avait soumis au vote des conseils municipaux le projet de rattachement de la future commune nouvelle de Hambye à la communauté de communes de Villedieu Intercom. Le conseil municipal de Gouville avait donné un avis favorable à la majorité par délibération du 18 septembre dernier.

Suite aux avis rendus des différents conseils municipaux, Monsieur le Préfet est conduit à formuler une proposition sur les options de rattachement envisageables. En application des dispositions de l'article L.2113-5 du code général des collectivités territoriales, il présente une proposition de rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la CMB, à la commission départementale de la coopération intercommunale ce 30 octobre prochain.

Conformément aux dispositions de l'article précité, il notifie aux conseils cette proposition et demande aux conseils municipaux de se prononcer à nouveau sur le sujet. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal ayant pris acte de la proposition de Monsieur le préfet de rattacher la commune nouvelle de Hambye à la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, se prononce favorable à la proposition de Monsieur le préfet avec 12 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.

V – Acquisitions de terrains

- Après avoir entendu l'exposé de François Legras, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée AE 98 d'une superficie de 2 072 m², située dans le marais et appartenant à Madame COLAS. Le conseil municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur au prix de 0.50 €/m² soit le prix de 1 036 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte par devant Maître FLEURET notaire à Gouville s/mer, les frais s'entendant à la charge de la commune.
- Par ailleurs, François Legras rappelle que le conseil municipal avait décidé de se porter acquéreur de la parcelle AD 95 appartenant aux consorts CROULEBOIS (par délibération du 17/10/2016) sous réserve que celle-ci soit libre. Considérant l'engagement reçu par écrit par l'exploitant actuel, renonçant à cette exploitation, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser cette acquisition de la parcelle AD 95 d'une surface de 5 051 m² et au prix engagé dans la précédente délibération, soit 0.60 €/m², représentant la somme de 3 030.60 €, et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte par devant Maître Fleuret, notaire à Gouville s/mer, les frais s'entendant à la charge de la commune.

VI – Clôture du budget annexe de la Chantelourie

Comme cela avait été évoqué lors du vote du Budget primitif 2018 en conseil municipal, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement de la Chantelourie, compte tenu la vente de tous les lots réalisée. Pour cela, considérant qu'il est fait constat que ce budget du lotissement de la Chantelourie, présente la dette correspondant au montant de la PVR attendue, arrêtée à ce jour à la somme de 85 812.72 € suivant la revalorisation fixée par délibération du 29/04/2008 et la convention de versement préalable signée des parties le 31/05/2008. Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De clôturer le budget annexe de la Chantelourie
- De transférer au budget communal la dette d'un montant arrêté ce jour à la somme de 85 812.72 € au titre de la PVR attendue
- De prendre acte que cette recette sera revalorisée suivant la délibération du 31/05/2008
- De prendre acte que cette recette sera touchée par le budget communal au fur et à mesure des ventes des lots appartenant aux consorts GODEFROY

VII – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement (RPOS)

La commission s'est réunie le lundi 8 octobre et a examiné en détail apport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif année 2017, bilan annuel du fermier (SAUR), et le bilan annuel des contrôles effectués par le SATESE. Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments de ce rapport :

Les données principales des rapports sont :

- 1489 abonnés à l'assainissement collectif
- 35 Km de réseau
- 13 postes de relevage
- 850 ml hydrocurés et 11 interventions de débouchage
- Volumes facturés en 2017 110 033 m³ (chiffre à comparer à l'année 2015, l'année 2016 étant plus faible (changement des dates de relevé des compteurs), les volumes sont constants malgré le plus grand nombre d'abonnés.
- Les volumes traités sont de 277 483 m³
- 44 tonnes de boues évacuées

-Prix de l'assainissement collectif 2.66€/m³ (calcul fait sur la référence de 120 m³/abonné), baisse de 2% suite à une baisse des taxes agence de l'eau. (Pour information le prix moyen sur le département est de 2.60€/m³).

-les rejets de la station sont conformes à notre arrêté préfectoral, ceci sur la totalité des bilans mensuels, et des contrôles SATESE.

-Les points à améliorer sont :

-Travaux sur le réseau pour diminuer les eaux parasites (Les travaux engagés depuis début octobre, ils sont réalisés par les entreprises SARC et CISE, sous le contrôle de SCE)

-Mettre en place le traitement du phosphore, les travaux réalisés par la SAUR sont en cours la cuve de réactif est installée et la réception est prévue au mois de novembre.

-Revoir l'étanchéité des lagunes, les travaux sont terminés, les 5 lagunes sont en fonctionnement depuis début octobre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel.

Jacky Gaillet demande si les conseillers municipaux pourraient être destinataires de ces rapports. Cette demande sera transmise à Jean-Pierre Legoubey afin d'y donner une suite favorable.

David Laurent demande qu'une visite de la STEP avec explication de son fonctionnement puisse être organisée. Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande qui sera également transmise à Jean-Pierre Legoubey et cette visite pourra être élargie à une « portes ouvertes » pour les nouveaux habitants ou tous ceux qui sont intéressés.

Monsieur le Maire remercie Jean-Pierre Legoubey pour son plein investissement sur le suivi dans ce domaine.

VIII – Projet d'extension de la maison médicale

Lors de sa réunion du 14 juin 2018, le conseil municipal avait pris acte de la demande du Docteur LEHACI d'agrandir son cabinet d'ophtalmologie.

Dans le cadre de ce projet, le conseil municipal décide de solliciter la communauté de communes de Coutances mer et Bocage, compétente, pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain débat, un projet d'agrandissement complet de cette structure, en l'occurrence :

- L'extension de la structure par la construction d'un bâtiment de 140 m² pour accueillir le cabinet d'ophtalmologie prévoyant deux praticiens
- Garder l'actuel cabinet d'ophtalmologie pour le dédier à l'accueil d'un éventuel dentiste qui manque cruellement sur le territoire.
- L'extension par la construction d'un nouveau cabinet pour un autre praticien de manière à optimiser cette intervention sur ce projet

Étant entendu que le conseil municipal s'engage, à l'unanimité, à prendre en charge la moitié du montant des loyers en cas de vacance d'un de ces deux cabinets disponibles (celui à destination d'un dentiste et celui à destination d'un autre praticien).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les 5 jardinières seront prochainement installées devant la maison médicale et que par ailleurs, l'inauguration de ce bâtiment sera prochainement programmée.

IX – Création de poste

- Concernant le poste créé lors de la réunion du 18 septembre dernier, d'adjoint technique pour assurer le gardiennage du site de la Filature à hauteur de 7h/hebdomadaire et à compter du 01/12/2018, le conseil municipal décide de le modifier et de le porter à la durée hebdomadaire de 14h, compte tenu que ce poste prévoit également 4h/hebdo de ménage des gites de la Filature et 6h/hebdo de surveillance du temps périscolaire du midi (cantine et cour). Compte tenu du délai obligatoire, ce poste pourra être créé à compter du 01/01/2019
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste de responsable du service technique à temps complet et à compter du 01/01/2019. Le conseil municipal prévoit le profil suivant:
« Sous la responsabilité du DGS et en lien direct avec les élus, notamment l'adjoint au Maire délégué aux travaux, l'agent placé sur le poste de responsable des services techniques, dirige, coordonne et anime l'ensemble du service technique. A ce titre, il assure le pilotage des projets techniques de la collectivité en lien avec les élus, le DGS en étant force de propositions et de conseils. Il prépare, suit et coordonne les travaux de la commune. Il s'assure du suivi de la maintenance et de l'entretien des bâtiments communaux et des voiries »
- Enfin pour information, l'agent communal Alain Hébert, en charge notamment de tous les travaux de maçonnerie va s'installer et créer son entreprise au 01/04/2019. Dans cette optique, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'ores et déjà de pourvoir à son remplacement.

X – Admission en non-valeur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire en non-valeur le titre 468 de l'année 2017 concernant la somme de 14.32 € (taxe d'ordure ménagère de l'année 2017).

XI – Participation financière au SMEL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au SMEL (Synergie Mer et Littoral) pour l'année 2018 et de participer à hauteur de la somme de 253.76 €. Monsieur le Maire expose le projet de construction d'un grand centre de recherche qui pourrait être implanté au cœur des activités conchyliques de Gouville.

XII – Utilisation du panneau lumineux par les associations

Béatrice Gosselin rappelle que lors de l'acquisition du panneau lumineux, il a été proposé aux associations de participer financièrement à cet achat et de disposer ainsi de ce support de communication.

Nous recevons de nouvelles demandes d'associations, qui n'avaient alors pas participé, de pouvoir diffuser leurs informations via ce mode de communication.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à ces demandes en leur demandant une participation forfaitaire et unique à hauteur de 150 €.

Étant entendu que l'évènementiel aura toujours priorité en cas de période de « sur informations » au vu du nombre de participants. Un règlement sera mis en place par Béatrice Gosselin et il sera présenté aux associations lors d'une réunion.

XIII – Vote du taux de la Taxe d'aménagement pour l'année 2019

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du mois de novembre. Il sera discuté au préalable entre tous les Maires de la future commune nouvelle.

XIV – Approbation du montage financier de la construction de cellules commerciales

Le projet à ce stade présente une construction de 2 blocs en cours de construction, prévus pour un magasin d'optique et une activité de fleuriste.

Si on récapitule le coût de l'opération :

- Terrain (assiette pour ces deux seules cellules) = 34 957 €
- Travaux selon marchés = 358 226.31 € HT soit 429 871.57 € TTC
- Maîtrise d'œuvre = 29 357.67 € HT soit 35 229.20 € TTC
- SPS = 1 540 € HT, soit 1 848 € TTC
- Etudes géotechniques = 2 793 € HT, soit 3 351.60 € TTC

Considérant l'opération consistant à mettre en location commerciale les futures cellules, l'opération n'est pas éligible au FCTVA.

Ainsi, l'approche est faite sur les montants TTC.

Soit un coût total de 505 257.37 € TTC pour 2 blocs représentant 200 m² de locaux.

Nous attendons des recettes sur cette opération :

- 55 402 € de fonds FISAC
- 37 500 € au titre du contrat de pôle (basé sur 30 % de 125 000 €, l'activité « d'opticien » n'étant pas éligible à ces fonds départementaux)

Soit un reste à charge = 412 355.37 € TTC.

Il est proposé de prévoir un apport communal.

Nous avons demandé une simulation d'emprunt de 300 000 € sur 20 ans

Coût total de l'emprunt sur la base d'un taux fixe à 1.78 % serait de 359 196 € soit des annuités 17 960 €.

Soit ramené en mensualités = 1 496.66 €

Soit par cellule = 750 €

Sur cette base, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des loyers mensuels pour une cellule de 100 m² à 800 €, ce prix s'entendant une somme maximum, compte tenu des aléas encore sur ce projet. Les futurs locataires étant d'accord pour s'engager sur ce loyer et une remise de 30 % de ce montant mensuel leur sera accordée les 3 premières années.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine consultation pour la 2^{ème} tranche de travaux, comme retenue par délibération du 18 septembre dernier avec une évolution compte tenu du besoin de surface exprimé par l'esthéticienne qui souhaite un local de 50 m². Ainsi, il pourrait y avoir deux cellules de 50 m² et une de 100 m² ou une de 50 m² et une de 150 m², selon les futurs intéressés. Le prix du loyer mensuel pourrait être sur la même base que celui de la première tranche à proratiser ensuite en fonction des surfaces, soit autour de 400 /420 € pour un local de 50 m².

le conseil municipal retient à l'unanimité l'ensemble du projet et de son montage financier tel que présenté.

XV – Virements de crédits

Budget Camping – Augmentation de crédits (opération d'ordre) :

Dans le cadre de la mise à jour de l'état de l'actif du budget du Camping et notamment de la sortie de l'ancien escalier aluminium pour accéder à la plage acquis en juillet 2014 (détruit par la mer en 2015), figurant toujours sur l'état de l'actif pour une valeur de 1 390.75 € après amortissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'opération d'ordre budgétaire suivante et prévoit les crédits nécessaires :

- Cptes :

. D. 675-042 – Valeurs actifs cédés – Opération d'ordre en section	+ 1 391 €
. R. 2188-040 – Autres Immos – Opération d'ordre entre section	+ 1 391 €
. D. 023 – Virement en section d'investissement	+ 1 391 €
. R. 021 – Virement en section de fonctionnement	+ 1 391 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal du virement de crédit, au budget communal, de la somme de 560 € du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) au compte D 2313 -29 concernant les travaux de bâtiment du logement de Boisroger.

XVI - Divers

- Bâtiment de l'ancienne presse, route de Montsurvent : jusque-là ce bâtiment était loué en deux parties, un local à usage commercial et la maison à usage d'habitation. Le locataire de la partie habitation est parti et nous avons enregistré deux demandes :
 - une de l'actuel locataire de la partie commerciale, Maître Fleuret Notaire, de pouvoir disposer d'un espace plus grand
 - une d'un bureau de contrôle souhaitant s'installer à Gouville et intéressé par cet emplacement, pour la partie garage

Dans ce contexte, le conseil municipal décide à l'unanimité, de répondre favorablement à ces deux demandes et de procéder aux travaux nécessaires pour agrandir l'actuel local commercial en lui annexant la partie de la maison sauf le garage/entrée et dépendances arrière qui pourraient accueillir l'activité du bureau de contrôle/diagnostics immobiliers.

Ainsi, le conseil municipal retient à l'unanimité le montage de location suivant :

- pour l'étude notariale, un futur loyer d'un montant 817.20 € HT/mois représentant des recettes annuelles de 9 806.40 € qui couvriraient ainsi les remboursements annuels de l'emprunt que nous avons sur cette opération de bâtiment « ancienne presse » tout en permettant de financer les travaux nécessaires pour redistribuer les locaux
- Pour le local destiné au bureau de contrôle, compte tenu des travaux de toiture (et désamiantage), de création de façade, de redistribution des locaux, réhabilitation du garage à l'arrière...le loyer sera fixé à 300 € HT qui devrait permettre de couvrir les dépenses préalables

Le conseil municipal donne un avis favorable unanime pour ce projet et le montage tel que présenté, montants de loyers et remises proposés.

- Remerciements de l'association pour la visite des malades dans les établissements hospitaliers et de l'association « animation touristique de Gouville sur mer » pour la subvention qui leur a été attribuée. Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'association Animation touristique pour toutes les animations qu'ils organisent notamment les apéros concerts qui sont toujours très appréciés par les gouvillais et les vacanciers de passage
- Proposition d'équiper la salle des fêtes d'une micro-onde et d'un petit congélateur : Françoise K'Dual présente des devis pour ces matériels. Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis GITEM d'un montant de 299,99 € TTC pour le congélateur et le devis de QUINCAILLERIE DU CENTRE pour le micro-onde au prix de 79,99 € TTC.
- L'ascenseur de la Filature est en panne et actuellement mis à l'arrêt. Nous avons reçu un devis de l'entreprise KONE d'un montant de 6 070.24 € TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les nécessaires travaux de réparation à hauteur de ce devis, étant entendu une consultation en cours auprès d'une autre entreprise. Le montant maximum de la dépense pourrait donc être celui présenté ce soir.
- Propositions d'aménagements de sécurité dans le bourg : suite à plusieurs demandes d'administrés, une proposition d'implanter des coussins berlinois, écluses et/ou radars pédagogiques pourrait être faite. Béatrice Gosselin présente les différents points qui pourraient être sécurisés: compte tenu des nombreux endroits cités, le conseil municipal décide d'expérimenter au préalable ces aménagements. Gérard Larsonneur fait remarquer que les coussins berlinois sont aussi porteurs de fortes nuisances pour les riverains. Ainsi, il est décidé de confier à la commission de sécurité cette mise en œuvre et de les charger de présenter dès la prochaine réunion de conseil municipal un projet de coussin berlinois et un projet d'écluse, en priorisant les secteurs selon la dangerosité.

TOUR DE TABLE:

M. LEMOSQUET informe que la pose des plaques de noms de rues à Boisroger est en cours. Il remercie Gérard Larsonneur pour son aide dans cette opération.

F. K'DUAL remercie tous les conseillers qui ont aidé à l'organisation et au service du repas des aînés. Monsieur le Maire la remercie à son tour ainsi que toute son équipe.

S. POTET demande quand le changement d'adresse à Boisroger sera vraiment opérationnel. Monsieur Beauvils lui indique qu'un agent de la Poste va prochainement passer voir tous les administrés et leur remettre le panneau de numéros de leur habitation et les attestations de nouvel adressage

M. LEMOSQUET rappelle que les réparations attendues par la SAUR pour les travaux de maçonnerie à reprendre dans le cadre de leur intervention sur la bouche incendie à Boisroger ne sont toujours pas réalisés. Yves Gosselin se charge de ce suivi.

J. GAILLET rappelle qu'à l'occasion du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, Monsieur Bernard Marc organise une exposition à la salle des fêtes du 31 octobre au 7 novembre avec un commentaire assuré à 10 h30 et à 15h tous les jours par Bernard Marc. L'exposition s'ouvrira avec l'intervention de Mme Coutin au travers une conférence sur l'art du camouflage en guerre. Le conseil municipal est invité à l'inauguration prévue le mercredi 31 octobre à 17h15.

S. BEAUFILS exprime plusieurs critiques concernant le fleurissement et l'arrosage. Elle demande ce qu'il en est du projet de salle des sports; Monsieur le Maire lui rappelle qu'une

visite est organisée de deux salles de sport dans l'optique de poursuivre la réflexion et que tous les conseillers ont été conviés pour y participer.

Enfin, elle déplore que les abords extérieurs de la salle des fêtes soient si sales les lendemains de fêtes et propose que des poubelles soient mises. Monsieur le Maire lui fait remarquer que des poubelles et cendriers sont déjà en place, juste devant l'entrée.